



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

**OBJET : 11-2 - BUDGET - RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 -
DEBAT**

Le vendredi 29 novembre 2019 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 22/11/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-
DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI,
M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves
DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra
BADAOUI-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie
BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite
BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE,
Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan
EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-
FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

N° Enregistrement :

3863 / 19

Procurations :

M. Serge AMAR à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. André-Luc SEITHER,
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI,
M. Alain CHAUSSARD à Mme Françoise THOMEL,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE,
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY,
M. Marc GERIOS à M. Hassan EL JAZOULI,
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 06/12/19

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 06 DEC. 2019

Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales
du Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M.
Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRE du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur en son article 26.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire, joint à la présente délibération, poursuit trois objectifs importants :

- il permet à l'assemblée délibérante, et à travers elle, aux administrés, d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- il permet de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le cadre du budget primitif ;
- il offre enfin la possibilité à l'ensemble des élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et éventuellement d'émettre des propositions en vue du prochain budget.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** qu'un Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2020 a été organisé en séance du Conseil municipal.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM du 29 novembre 2019 - 11-2 - Budget - Rapport d'orientation budgétaire 2020 - débat

Date de transmission de l'acte : 06/12/2019**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/12/2019

Numéro de l'acte : DCM3863-19 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20191129-DCM3863-19-DE

Date de décision : 29/11/2019**Acte transmis par :** Marina BRISIGOTTI

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires